

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2012

FINANCEMENT SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2013 - (N° 287)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 400

présenté par

M. Paul, rapporteur au nom de la commission des affaires sociales (assurance maladie et accidents du travail), M. Roumegas, Mme Massonneau et M. Cavard

ARTICLE 40

À la première phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« et de prévention »,

les mots :

« , de prévention et d'éducation à la santé ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme de nombreux pays occidentaux, la France se trouve en situation de crise sanitaire. Les maladies chroniques, qui sont des affections qui durent plusieurs années et progressent lentement, augmentent de manière inquiétante. Ces maux sont liés en partie à l'environnement des personnes les ayant contractées. L'exemple emblématique en est le cancer. Ce dernier a augmenté en France de 35 % pour les hommes depuis 1980 et 43 % pour les femmes d'après l'INSERM. De même, l'obésité progresse très rapidement, ainsi que l'asthme, les problèmes liés aux perturbateurs endocriniens et le diabète qui aurait progressé de 6 % par an entre 2000 et 2009.

Ces maladies qui coûtent cher à notre système de sécurité sociale ont plusieurs causes et doivent faire l'objet d'une politique de prévention qui passe notamment par l'éducation à la santé, sur l'ensemble du territoire.

Lutter contre les déserts médicaux en facilitant l'installation de jeunes praticiens, dans de bonnes conditions est essentiel pour enrayer ce phénomène. Garantir l'accès rapide de toutes et tous aux soins est un enjeu sanitaire mais c'est aussi un enjeu d'égalité. Ces praticiens locaux, doivent jouer

un rôle central dans les politiques de prévention, dans l'information et dans l'éducation en matière de santé.